

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
N° 013/2024

N° ordre à l'intérieur de la séance : 08-02

Nombre de conseillers :

- en exercice19
- présents15
- votants19
- suffrages exprimés17
- majorité9
- pour17
- contre0
- abstentions2

Date de convocation :

15/03/2024

SÉANCE PUBLIQUE DU : 27 MARS 2024

L'an deux mille vingt-quatre, Le vingt-sept mars, à vingt heures trente, Le Conseil Municipal de la commune d'ORLIENAS (Rhône), régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au nombre prescrit par la Loi, dans la Salle du Conseil de la Mairie d'Orliénas, sous la présidence de Monsieur Olivier BIAGGI, Maire.

Étaient présents : Olivier BIAGGI, Guillaume FREMIOT, Marilyne SEON, Laurent DELABIE, Nathalie CHARTOIRE, Vincent LECOCQ, Jean-Michel ARPI, Alain ZUCCA, Catherine KLADO, Catherine DAVOINE, Cédric BOURGUIGNON, Florence AUDON, Anne-Sophie LORIDAN, Thierry BADEL, Laetitia YU-KOHLER.

Absents : Brigitte BERT, François GUIZE, Cyrille DECOURT, Lucie CHARMION.

Pouvoir : Brigitte BERT donne pouvoir à Catherine KLADO, François GUIZE donne pouvoir à Guillaume FREMIOT, Cyrille DECOURT donne pouvoir à Thierry BADEL, Lucie CHARMION donne pouvoir à Laetitia YU-KOHLER.

Secrétaire de séance : Jean-Michel ARPI.

OBJET : BUDGET PRIMITIF 2024 DU BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2311-1 et suivants ;

Considérant que le budget primitif 2024 du budget principal de la Commune doit être voté en équilibre réel avant le 15 avril 2024 ;

Ayant entendu l'exposé de M. le Maire sur le projet de budget primitif 2024 ;

Le Conseil Municipal, après délibéré et à l'unanimité (2 abstentions : Thierry BADEL et Cyrille DECOURT),

- **Adopte**, pour l'exercice 2024, le budget primitif du budget principal de la Commune, comme suit :

	Dépenses	Recettes
Investissement	8 553 657,03 €	8 553 657,03 €
Fonctionnement	2 416 330,46 €	2 416 330,46 €
Total	10 969 987,49 €	10 969 987,49 €

- **Précise** que le Maire et le Comptable public, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré à la Salle du Conseil de la Mairie d'Orliénas, les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,
Olivier BIAGGI

